



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH
LE MARDI 3 AOUT 2021, SÉANCE ORDINAIRE**

01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 3 août 2021, à 19 h 30 à la Salle « Les Générations », au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Christine Ouellet
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
Siège #3 – siège vacant
Siège #4 – Monsieur Denis Miville
Siège #5 – Monsieur Denis Lizotte
Siège #6 – Monsieur Alfred Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h 30.

RÉS. 146-2021

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et en font la lecture;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour;

Il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal;
 - 3.1. Séance ordinaire du 6 juillet 2021;
4. Correspondance;
 - 4.1. Poulet BBQ – Fondation André-Côté – 17 \$ par personne;
5. Gestion administrative et financière;
 - 5.1. Approbation des comptes payés en juillet 2021;
 - 5.2. Approbation des comptes à payer en août 2021;
 - 5.3. Autoriser une contribution financière, de dons et de commandites :
 - Croix-Rouge canadienne – Contribution annuelle pour l'entente Service aux sinistrés : 170 \$;
 - Fondation de la faune du Québec – 50 \$;
 - Fondation André-Côté;
 - 5.4. Approbation du bilan des dépenses du Comité de développement rural;

- 5.5. Autoriser le paiement à Publicité P.A. Michaud pour l'achat des articles promotionnels;
- 6. Sécurité civile;
 - 6.1. Modifier l'annexe 2 de l'entente intermunicipale de sécurité incendie;
- 7. Travaux publics;
 - 7.1. Adjudication du contrat pour le reprofilage et le nettoyage des fossés – route de l'Église;
 - 7.2. Modification du contrat d'asphaltage – TECQ;
 - 7.3. Autoriser le paiement à Transport M.L. St-Onésime pour les travaux de la route Chapais;
- 8. Période de questions;
- 9. Levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

03 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉS. 147 - 2021

03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 6 juillet dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04 – CORRESPONDANCE

05 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉS. 148 - 2021

05.01 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS EN JUILLET 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes payés en juillet 2021, pour un montant de 24 345.89 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 149- 2021

05.02 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN AOÛT 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes à payer en août 2021, pour un montant de 35 987.44 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER AOÛT 2021		
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER	Rénovation bureaux - Changement batterie	118.80 \$
BUROPRO CITATION	contrat photocopieur - Juillet	377.48 \$
SERVICE SANITAIRE L. HARTON	Vidange biofosse	1 394.08 \$
LES ÉDITIONS JURIDIQUE	Plexiglass pour élections	567.23 \$
RONA LA POCATIÈRE	Mousquetons, pelle etc	42.70 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT	Formation GoNet et mise à jour matrice graphique	402.41 \$
LES PRODUCTIONS BRB S.E.N.C.	Balance pour groupe musical - 100e du Pont Couvert	4 599.00 \$
MRC DE KAMOURSKA	Permis postés	28.00 \$
LE PLACOTEUX	2e appel de candidature pour agent de développement	265.59 \$
MALLETTE	Vérification Recyc-Québec	517.39 \$
BOUFFARD SANITAIRE INC.	Collecte matière recyclable et indem comp de juin	975.05 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	InfOexpress	134.19 \$
DIRECTION DE LA GESTION DES FONDS DU TERR.	Mutation	40.00 \$
AQUATECH	Honoraires professionnels - Juin	869.16 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC.	Travaux ponceaux	2 602.27 \$
BERTHELET AUBUT CONSTRUCTION	Rénovation bureaux administratifs	779.20 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Asphalte et articles quincailleries et entretien outils, etc	2 781.65 \$
GARAGE J. C. HUDON INC.	Location pelle mécanique	1 917.90 \$
CO-ÉCO	Matières portés à l'écocentre	114.98 \$
G.LEMIEUX ET FILS INC.	Gravier	33.05 \$
MUNICIPALITÉ STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Entente intermunicipale - Signaleur 1 jour et demi	296.69 \$
RAYNALD BEAULIEU INC.	Rénos bureaux administratifs - Plomberie	1 010.12 \$
ELECTRO FC SONORISATION	Sonorisation Pont Couvert	86.23 \$
AUBERGE CAP MARTIN	Location de 4 chambre - 100e du pont Couvert	499.82 \$
TRANSPORT M.L. ST-ONÉSIME	Achat gravier	891.87 \$
IDC INFORMATIQUE	License - Microsoft 365	55.19 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	Travaux borne incendie - chemin du Village	1 862.18 \$
ACTUEL CONSEIL INC.	Pavage TECQ - Honoraire ingénieur	3 659.08 \$
9388-2678 QUEBEC INC	Fauchage bord de routes	2 914.61 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Collecte matières résiduelles - Juin	1 158.98 \$
9048-2688 QUEBEC INC (AGRO ENVIRO LAB)	Analyse des eaux usées - Juillet	155.22 \$
BOULANGERIE LA POCATIÈRE	Gateaux pour le 100e du Pont Couvert	292.00 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ST-ONÉSIME	Fleurs pour édifice municipal	265.86 \$
NANCY CHASSÉ	Contenant - Tirage au sort	8.97 \$
PB DIMENSION RH INC.	Fermeture mandat - Structure salariale	2 207.52 \$
REVENU QUÉBEC	Cotisation 2020	350.00 \$
SEAO	Appel d'offres - Pavage TECQ	29.47 \$
SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE	Entretien du site d'enfouissement - Quote-Part	1 333.50 \$
ISABELLE VAILLANCOURT	Remboursement camp de jour	350.00 \$
	Sous-total	35 987.44 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 31 JUILLET 2021		
Hydro Québec	Éclairage public	133.40 \$
Petite caisse	Bouteille d'eau, timbre et fonds de caisse	225.00 \$
Visa Desjardins	Store, dons essence, articles nettoyage	1 245.34 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉ-E-S/ÉLU-E-S	Au 2021-07-31	12 946.86 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2021-07-31	9 795.29 \$
	Sous-total	24 345.89 \$
		60 333.33 \$

RÉS. 150 - 2021

05.03 AUTORISER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, DE DONNS ET DE COMMANDITES

Après étude des demandes reçues,

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité retienne les demandes suivantes :

- Croix-Rouge canadienne _ contribution annuelle pour l'entente Service aux sinistrés, 170 \$;
- Fondation de la Faune du Québec, 50 \$;
- Fondation André-Côté, 17 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 151 - 2021 05.04 APPROBATION DU BILAN DES DÉPENSES DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RURAL

ATTENDU QUE le comité de développement rural a demandé une contribution financière et que la municipalité a accepté de contribuer pour 750 \$;

ATTENDU QU'un premier versement de 675 \$ leur a été accordé et qu'il devait produire un bilan des activités afin de recevoir le 10% restant;

ATTENDU QUE le bilan a été vérifié et approuvé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire le dernier versement de 75 \$, qui correspond à 10 % de l'aide financière accordée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 152 - 2021 05.05 AUTORISER LE PAIEMENT À PUBLICITÉ P.A. MICHAUD POUR L'ACHAT DES ARTICLES PROMOTIONNELS

CONSIDÉRANT QUE des articles promotionnels ont été commandés pour la commémoration du 100^e anniversaire du pont du Collège ainsi que des vêtements à l'effigie du logo de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE payer la facture à Publicité P.A. Michaud pour un montant de 9 988.22 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

06– SÉCURITÉ CIVILE

RÉS. 153 - 2021 06.01 MODIFIER L'ANNEXE 2 DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Pocatière et les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Onésime-d'Ixworth et Saint-Roch-des-Aulnaies, ci-après appelées « les municipalités partenaires » ont signé, le 17 septembre 2007, une entente intermunicipale de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Pocatière a signé des ententes d'entraide mutuelle pour la sortie du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, avec les municipalités de Sainte-Louise, le 26 mai 2009, Saint-Damase-de-L'Islet, le 19 septembre 2007, et Saint-Jean-Port-Joli, le 24 septembre 2007, lesquelles ententes sont toujours en vigueur et applicables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies avait conclu de pareilles ententes pour son service de sécurité incendie avec les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli, le 10 avril 2012, de Saint-Aubert, le 29 avril 2015, de L'Islet et de Sainte-Louise, le 7 avril 2015, de Saint-Cyrille-de-Lessard, le 17 avril 2015, et de Saint-Damase-de-L'Islet, le 30 août 2011, lesquelles ententes, compte tenu de la dissolution dudit service de sécurité incendie de Saint-Roch-des-Aulnaies, ne sont pas applicables pour la sortie du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, L'Islet et Saint-Roch-des-Aulnaies se sont entendues pour modifier l'article 5 – Coûts des interventions de leurs ententes d'entraide mutuelle, modification qui entrera sous peu en vigueur et dont les municipalités partenaires ont été informées et qu'elles approuvent, s'engageant à la respecter pour les sorties du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière à partir de la caserne de Saint-Roch-des-Aulnaies;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de L'Islet ont signé un protocole d'entente d'entraide mutuelle sur le même modèle, basé sur un principe de fourniture collective du service sur ce territoire et demandent à ce que les ententes signées avec Saint-Roch-des-Aulnaies soient applicables lorsque l'entraide aurait été offerte par la caserne située dans cette dernière municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires ont agréé cette demande et qu'il y a lieu de consigner le tout dans une entente;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER telle que rédigée, l'entente intitulée « Annexe 2 à l'entente intermunicipale intervenue le 17 septembre 2007, visant à préciser la tarification qui sera applicable lors d'interventions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière en entraide mutuelle en vertu des ententes mentionnées au troisième considérant, selon que le service sera rendu à partir de la caserne de Saint-Roch-des-Aulnaies ou de la caserne de La Pocatière.

D'AUTORISER le maire, monsieur Benoît Pilotto, à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07– TRAVAUX PUBLICS

RÉS. 154 - 2021

07.01 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE REPROFILAGE ET LE NETTOYAGE DES FOSSÉS - ROUTE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT la programmation de travaux dans le cadre de la TECQ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE Excavations Deschênes & Fils inc. est le soumissionnaire conforme ayant le prix le plus bas;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le contrat pour les travaux de « Reprofilage et nettoyage des fossés de la route de l'Église » soit octroyé à Excavations Deschênes & Fils inc., pour la somme de 67 765.70 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 155 - 2021

07.02 MODIFICATION DU CONTRAT D'ASPHALTAGE - TECQ

CONSIDÉRANT QUE le contrat des travaux d'asphaltage a été octroyé le 29 juin 2021 par la résolution 123-2021 à Construction BML, division Sintra Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur mentionne que certaines parties de chemin sont trop endommagées pour faire du resurfaçage et que la nouvelle option de planage augmenterait la qualité de l'ouvrage et sa durabilité;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE nous ajoutons le planage au contrat de Construction BML, division Sintra inc. pour un montant de 64 696.50\$ taxes non incluses et que cette option fasse partie intégrante du contrat initial.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 156 - 2021

07.03 AUTORISER LE PAIEMENT À TRANSPORT M.L. ST-ONÉSIME POUR LES TRAVAUX DE LA ROUTE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été effectués dans la route Chapais afin de la rendre carrossable aux véhicules des propriétaires de lots en ajoutant du gravier et du tuf;

Il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE payer la facture à Transport M.L. St-Onésime pour un montant de 5 745.77 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Denis Lizotte n'a pas participé aux délibérations et se retire de toute décision de la présente résolution conformément au code d'éthique des élus étant donné qu'il pourrait y avoir conflit d'intérêts.

08 –PÉRIODE DE QUESTIONS

09 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 157 - 2021

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 48.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Benoît Pilotto
Maire

Nancy Lizotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales